

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o. 4926/70

Objet:

Annexe

Expédié le

17/9/97

30 / 4 / 19 01

A M. F. Malfait
99. Rue du Marais

G

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favora-
ble à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, d'un tableau
qui fait l'objet de votre
lettre du 25. 9.

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, M. Malfait,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

4

W

SCULPTURE ET MOBILIERS ARTISTIQUES
ARCHITECTURE INTÉRIEURE ET DÉCORATION
ÉBÉNISTERIE - TAPISSERIE

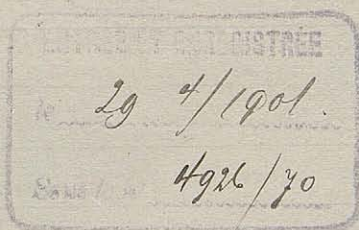
François MALFAIT

SCULPTEUR

99, Rue du Marais

BRUXELLES, le 24 Avril 1901

Messieurs



J'ai l'honneur de vous
présenter un tableau historique représentant
tant le Grand Conseil de Reunion
Le prix de ce tableau est de cinquante fr.
(500 francs)

Spéciez, Messieurs, l'assurance de
ma haute considération

[Signature]

Le Messieurs le Président et les Membres de la
Commission des Hauts Logans de peintures de sculpture

Amis Royaume de peinture et de Sculpture

Rem en retour un Tableau -
envoyé le 29 avril 1401

François

François MALFAIT
Architecte Décorateur
99, RUE DU MARAIS, 99
BRUXELLES

Amis 4 mai 1401